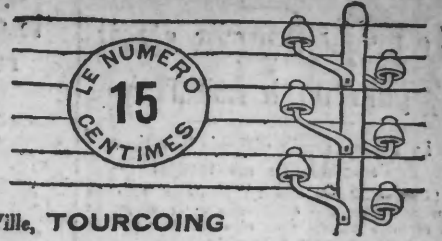


L'Éclair



Edition du "RÉVEIL DU NORD" Lille

Bureaux : 39, rue Pauvree, ROUBAIX et 2, place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

UNE LOI : d'Encouragement National aux Familles nombreuses

La Chambre des députés vient d'inscrire à son ordre du jour, sous réserve qu'il n'y ait pas de débat, une proposition « concernant l'encouragement national à donner aux familles nombreuses ». Il est vrai que cette proposition a été retirée sur la demande du Gouvernement, mais le vote n'en peut être longtemps retardé, et la nouvelle loi, qui doit rentrer en application six mois après sa promulgation, pourra sans doute produire ses effets dès janvier 1924.

L'origine de cette loi remonte à diverses propositions d'initiative parlementaire, qui tendaient soit à attribuer des allocations « nationales » aux familles nombreuses, soit à modifier l'assistance aux familles nombreuses privées de ressources, pour la mettre en harmonie avec la charité de la vie actuelle. Déposées sur le bureau de la Chambre au commencement de 1920, elles ont abouti à un texte commun que la Chambre a adopté à l'unanimité le 29 mars 1921 et qui lui revient aujourd'hui du Sénat sensiblement modifié.

Telle qu'elle se présente dans son texte définitif, la loi nouvelle a essentiellement pour objet d'accorder « à toutes les familles de nationalité française et résidant en France, qui comptent plus de trois enfants vivants légitimes ou légitimés de moins de 13 ans, une allocation mensuelle pour chaque enfant de moins de 13 ans au-delà du troisième ».

Le montant de cette allocation, entièrement à la charge de l'Etat, est fixé « temporairement », dit l'article 1er, à 30 francs par an et par chaque bénéficiaire. Elle n'est pas attribuée aux parents qui restent assujettis à l'impôt sur le revenu après que leur revenu a subi les déductions prévues pour charges de famille, par l'article 7 de la loi du 25 juin 1920.

Enfin, tout cumul est interdit avec les indemnités pour charges de famille accordées aux fonctionnaires civils et militaires par les départements, l'Etat, les communes et les établissements publics, et avec les secours accordés aux familles nombreuses par les lois du 27 juin 1904 et du 14 juillet 1913.

Il est expressément prévu qu'un règlement d'administration publique, qui sera pris dans les six mois, pour fixer notamment « des mentions qui doivent être contenues dans la déclaration des postulants, les pièces justificatives qui devront être jointes, les formalités nécessaires ».

Il nous faut, pour apprécier dans ses détails le fonctionnement pratique de la loi, mais il est permis, d'ores et déjà, d'en souligner les caractéristiques essentielles et d'en dégager les principes directeurs.

Des cités nouvelles

Au lendemain de la guerre, la question du logement a donné à son nombre personnel se pose avec une particulière acuité pour la Compagnie du Nord. Au fur et à mesure que le réseau se reconstituait et se développait dans des régions meurtries par la guerre et parfois complètement détruites, il convenait d'assurer au cheminot un logement convenable, où il pût prendre repos après une pénible journée de labeur. C'est ainsi que la Compagnie du Nord fut amenée à concevoir la construction de vastes cités. Les plus importantes sont Tergnier : 1129 logements ; Lille-Délivrance : 892 ; Lens : 705 ; Saint-Pol-sur-Mer : 400 ; Béthune : 370 ; Le Bourget : 252 ; Valenciennes : 220 ; Cappelle Condé : 200, etc.

La cité de Tergnier

La cité de Tergnier est, ainsi qu'on le voit, la plus importante. Elle est le modèle-type de ces agglomérations. Elle couvre un hectare plus de cent hectares et groupe non seulement plus d'un millier de maisons, entourées chacune d'un petit jardin de quelques ares, mais encore tous les services publics d'une véritable commune.

De la gaieté, par la variété et les couleurs

Le mérite incontestable de ces cités — et qui a frappé tous les visiteurs — n'est pas seulement de réunir toutes les conditions

LE LOGEMENT SALUBRE POUR LES CLASSES LABORIEUSES

Une Visite aux Cités modèles des Cheminots de TERGNIER, LILLE-DELIVRANCE et LENS

Elle a été effectuée hier, par le Conseil Général de la Seine et le Conseil Municipal de Paris, qui en ont emporté la meilleure impression.

(De nos envoyés spéciaux)

D'importantes délégations du Conseil général de la Seine et du Conseil municipal de Paris ont visité hier, ainsi que nous l'avions annoncé, les cités des cheminots de Tergnier, Lille-Délivrance et de Lens.

Préoccupés d'atténuer la crise de l'habitation, qui sévit dans la région Douaisienne, d'une manière aussi intense peut être que

bureau de poste, d'une école ménagère, d'un vaste terrain de jeux, de tennis, d'un jardin public avec kiosque musical, de deux réservoirs d'eau.

Il nous faut noter enfin un important magasin d'alimentation. Celui-ci comprend l'économat institué par la Compagnie et une coopérative créée par les cheminots. Cette dernière comprend magasin d'épicerie, boulangerie, charcuterie. Elle alimente les familles

la Compagnie, Moutier, Chef de l'Exploitation et Emery, Ingénieur principal de la traction.

Les délégués parcoururent les principales artères de la cité, visitèrent l'atelier de grand entretien, l'école ménagère, la coopérative, où ils furent reçus par les Membres du Conseil d'Administration.

Ils quittèrent Tergnier à 11 h. 20 et reprirent place dans leur train, qui les emmena à travers les plaines fertiles de l'Aisne et du Nord, vers la capitale des Flandres.

Les visiteurs se déclarent enthousiasmés

Avant qu'ils ne reprennent leur train, nous avons interviewé quelques-uns des principaux visiteurs, sur l'impression qu'ils emportaient des cités modèles de la Compagnie du Nord. Tous se sont montrés enchantés de leur excursion et ont unanimement souligné, les suggestions heureuses, que leur avait inspiré leur trop court voyage.

J'ai été surpris, nous a déclaré M. JULLIARD, Préfet de la Seine, de la rapidité avec laquelle ont été érigées ces cités modèles qui présentent toutes les qualités de confort, et de bien-être, pour les classes laborieuses.

Notre visite, nous donnera, certes, des suggestions au plus haut point utiles, pour les cités que nous nous proposons d'élever, dans la banlieue parisienne, bien que les espaces réduits dont nous disposons, ne nous permettent pas, de réaliser des œuvres aussi grandioses. On ne peut qu'applaudir à l'initiative de la Compagnie du Nord, qui a ouvert en France des horizons nouveaux.

M. ROBAGLIA, président du Conseil Général de la Seine, ne se sent pas moins enthousiasmé, lui, qui a été déclaré, L'œuvre de la Compagnie du Nord, représente un effort social, qu'il ne faut pas seulement louer et encourager, mais qu'il faut imiter. La visite d'aujourd'hui sera pour nous un très grand enseignement. Nous saurons en tirer profit.

M. PEUGH, président du Conseil municipal de Paris, ne cache pas lui non plus son admiration. Les très belles choses qu'on nous a fait voir aujourd'hui constituent un exemple de haute morale, qui me confirment dans mon opinion personnelle, à savoir, que la meilleure



A TERGNIER : UN TYPE DE MAISON DE 4 LOGEMENTS DE 4 PIÈCES

dans nos régions dévastées, ces assemblées ont étudié la création d'importantes agglomérations dans la banlieue de la capitale. Il semble que le choix des édiles parisiens doit se porter sur Auteuil et Le Bourget, mais avant de mettre au point le vaste projet qu'ils ont conçu, ceux-ci ont voulu connaître quelques-unes des réalisations, déjà obtenues dans nos régions. La visite qu'ils ont faite hier, aura été pour eux d'un utile enseignement.

de 700 coopérateurs et fait annuellement un million deux cents mille francs d'affaires.

Les types de maisons

Le type de maison adopté en général, est de quatre pièces, avec cave, et un porche, où la famille se réunit les soirs d'été, tandis que les enfants s'ébattaient dans le jardin. On compte dans chaque cité un certain nombre de logements à cinq ou six pièces pour les familles plus nombreuses.

Les matériaux de construction

Pour la construction de ces maisons, on a utilisé des agglomérés de scories et du sable de l'Aisne. Le coût moyen est de 28.000 fr.

L'administration des cités

Chaque une de ces cités est administrée par un conseil — véritable conseil municipal — qui comprend des représentants d'un comité de gestion, siégeant à Paris et d'agents élus par leurs camarades habitants les cités.

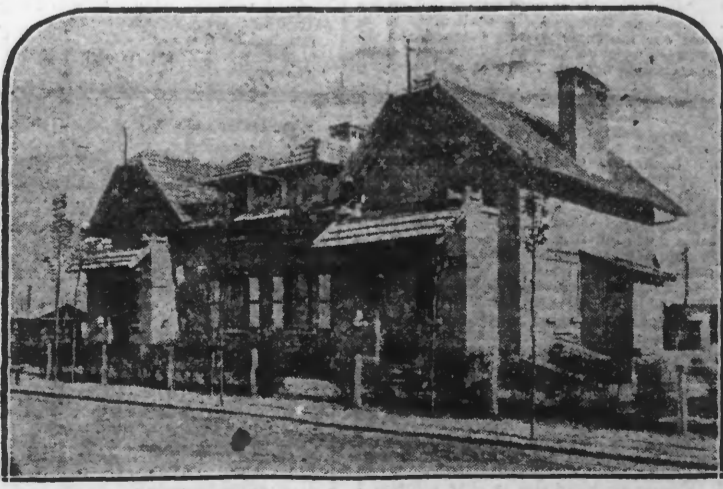
Le Conseil de Tergnier comprend 27 membres, dont 24 cheminots élus par leurs pairs et 3 représentants de la Compagnie.

Ce Conseil dispose d'un petit budget, et doit pourvoir au fonctionnement des services généraux.

La délégation Parisienne à Tergnier

Parties de Paris, à 8 h. 25 par un train spécial, les délégations parisiennes arrivèrent à Tergnier à 10 heures. Le train vint se garer dans les voies de triage, à proximité de la cité.

On remarquait : MM. Julliard, Préfet de la Seine, Feuch, Président du Conseil municipal de Paris, Robaglia, Président du Conseil général de la Seine, Doussaint, Vice-Président du Conseil général, César Caïre, Ancien Président du Conseil municipal, La



L'ENTREE DE LA CITE DE LILLE-DELIVRANCE

d'hygiène désirables, mais encore d'offrir un aspect agréable, gai même, grâce à la variété des constructions et à la couleur des immeubles.

Quelle que soit en effet l'importance de la cité, un type de maison n'est jamais répété plus de dix fois et l'on s'est employé, avec un soin tout particulier, à donner aux portes, aux fenêtres, aux clôtures, des jardins des couleurs très variées.

tour, Rapporteur général du budget, Brunet, Président de la Commission des Habitations à Bon Marché de la Seine, Forquignon, Blond, Florent Maier, Secrétaire du Conseil général, des Conseillers généraux et municipaux, un nombre d'une soixantaine, parmi lesquels nous avons remarqué M. Rebillard, les citoyens Luquet, Teneveau, Vendrin, Fiancette, Dierbécourt, d'Ally, André Le Troquer, etc.

M. Matherbe Directeur général des travaux du département de la Seine.

La plus ancienne cité

La cité de Tergnier est la plus ancienne : elle date de 1920 et fut construite en quatre étapes. Elle est sillonnée par 25 kilomètres de rues, larges de six à quinze mètres et a été dotée d'écoles, d'un dispensaire avec salle de consultations pour les nourrissons, de bains douches, d'une salle de réunion, d'un

MM. Vagogne, Secrétaire général adjoint de

LE VOLCAN DE LA MORT

L'Etna vomit des flammes et poursuit sans arrêt son œuvre de destruction



L'ERUPTION VOLCANIQUE DE L'ETNA CAUSE LA DEVASTATION ET LA MORT. CHAMPS ET MAISONS SONT DETRUITES. (Photo Branger)

Rome, 21. — L'éruption de l'Etna qui, par la violence avec laquelle elle s'était manifestée, avait fait naître le premier jour l'espoir qu'elle serait de courte durée, se poursuit sans arrêt, complétant l'œuvre de destruction. Elle dépasse par son ampleur des éruptions précédentes.

Pour se rendre compte de la portée du phénomène actuel, il suffit d'ailleurs de remarquer que depuis dimanche la coulée de la lave a effectué un parcours deux fois plus long que celui qu'elle fit en 1911, en seize jours.

Le spectacle, qu'offrent les régions frappées est désolant.

Une foule nombreuse s'a chaleureusement acclamé.

Le souverain a visité en automobile les lieux atteints par l'éruption, s'arrêtant longuement sur divers points.

Le Roi est reparti, dans la soirée, pour Rome.

Plusieurs villages ont été détruits et le danger s'étend à d'autres

Catane 21. — La petite ville de Serra serait détruite.

Les villages de Grossa, Palomba et de San Spirito, ainsi que les campagnes environnantes ont été détruits.

Les plantations des jardins de Taormina, situés cependant à une altitude de 234 mètres au-dessus de la mer, ont été recouvertes de cendres et complètement brûlées.

D'autre part, le chemin de fer qui entoure le bas du volcan et la ligne principale de la région de Linguaglossa ont été complètement coupés.

D'effroyables quantités de laves sortent sans interruption du cratère.

Le nuage formé par les cendres s'élève à plusieurs milliers de pieds dans l'air et couvre toute la Sicile d'une épaisse poussière.

A Catane et à Messine, il est impossible aux voitures de circuler.

Tout le district de l'Etna est couvert de pierres et de cendres.

Le danger de voir les maisons s'écrouler est accru par des secousses sismiques.

Le nouveau président de la Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais



M. Léon MANAUT VICE-PRÉSIDENT DES « CRICK-SIGS » DE TOUROING

Pour transporter les réfugiés tous les moyens sont employés

Tous les moyens de transport ont été utilisés par les réfugiés.

Les automobiles ne suffisant plus à cette tâche, on voit des cochons attelés et tirant des voitures et même quatre dindes traînant une voiture enfant.

Les enfants sont attachés dans des paniers sur le dos des bœufs.

Le Roi s'est rendu sur les lieux

Linguaglossa, 21. — Le Roi est arrivé ; il a été reçu par le Ministre des Travaux Publics et les autorités.

Lire en 2e Page : La Bibliographie, l'aspect de la grande agglomération n'intéressait pas moins les édiles parisiens. A 15 heures



QUELQUES MEMBRES DE LA DELEGATION DANS LA CITE DE LILLE-DELIVRANCE

Quel est le prix de revient d'une maison ? Combien de temps demande sa construction ? Quel est son loyer ? Les habitants ont donc

Je suis d'autant plus heureux, qu'après avoir visité, des cités analogues en Angleterre, en Italie, en Espagne, en Belgique et en Hollande, j'ai pu constater aujourd'hui que la France était toujours à la tête du Progrès social.

lions de la gare, aux bords de machines, de visite, aux ateliers de réparation.

C'est ici l'activité bourdonnante, de l'industrie reconstruite, qui contraste avec le calme, agreste et reposant de la cité voisine. Ce nombre de la grande agglomération n'intéressait pas moins les édiles parisiens. A 15 heures

Docteur JOSSE